

---

**Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 19 juin 2024**

Rapporteur : Pablo MARIN

**DA 366 - 24.06 CRÉDIT DE CHF 3'110'000.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT ET L'ACHAT DE VÉHICULES COMMUNAUX (ÉTAPE 1) ET L'ACCOMPAGNEMENT**

La DA est présentée par M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. PASQUIER, Chef du Service de l'environnement urbain (SEU), M. Aurélien GOGNIAT, Directeur du Bureau HYMEXIA, et M. PASCAL BRUNNSCHWEILER, responsable de l'atelier mécanique du SEU.

En préambule, M. BUSCHBECK explique ce qui a mené au dépôt de cette DA. Ayant constaté, en 2020, l'absence de planification directrice des véhicules de la flotte de la Commune, il s'est avéré nécessaire de procéder à un point de situation sur les véhicules de la Commune, leur état, ainsi que la possibilité de les remplacer par des modèles à propulsion électrique, et la faisabilité d'un tel remplacement. À cette fin, et pour permettre la mise au point, un moratoire sur l'achat et le remplacement des véhicules a dû être mis en place. C'est le Bureau HYMEXIA qui a procédé à l'étude ayant mené au dépôt de la présente DA.

M. PASQUIER rappelle qu'en 2024, la Ville de Vernier possède une flotte de 113 véhicules, dont l'âge moyen est d'environ 16 ans, alors qu'elle ne devrait pas dépasser les 8,3 ans en moyenne (pour l'ensemble de la flotte). Cette durée de vie maximale admissible est calculée sur les frais d'entretien et de réparation, ainsi que le manque de disponibilité et de fiabilité qu'entraînent des véhicules anciens et vétustes : le seuil critique à ne pas dépasser a été estimé à CHF 10'000.00 de frais de réparation par véhicule et par année. Respecter cette durée de vie maximale admissible permet de limiter les frais d'entretien et de réparation, et de garantir une disponibilité satisfaisante du véhicule concerné.

Il est rappelé qu'en 2023, 41 véhicules auraient dû être remplacés avant 2022. D'autres véhicules devront également être remplacés en 2024 et en 2025. Cependant, le retard ainsi accumulé se révèle être une aubaine. Les technologies ont grandement évolué depuis le début de la législature, et permettent désormais de remplacer la quasi-totalité de la flotte par des véhicules électriques. De plus, remplacer un grand nombre de véhicules d'un seul coup permet de dégager des économies d'échelle, de faciliter les procédures d'appels d'offres, de profiter d'un meilleur service après-vente (car un seul adjudicataire par type de véhicule) et de conserver une certaine homogénéité dans la flotte. Sachant tout cela, le choix des 18 véhicules à remplacer prévus dans cette DA s'est fait sur la base de l'âge des véhicules, leur vétusté, leur consommation et leur disponibilité. Se limiter à ces 18 véhicules permet également de respecter la somme inscrite au Plan pluriannuel des investissements 2024-2025 (PPI). Il est donc entendu que d'autres DA similaires seront déposées au cours des années à venir. Enfin, vu la complexité des appels d'offres, un accompagnement de la part d'un bureau spécialisé sera nécessaire et estimé à CHF 75'000.00. Cependant, les procédures ainsi ouvertes permettront la signature d'un contrat-cadre qui permettra l'acquisition de véhicules similaires dans les cinq ans suivant la signature. Le détail précis du calendrier, des véhicules remplacés et des aspects financiers et économiques figure dans le texte de la DA, sachant que la quasi-totalité de la flotte aura été remplacée d'ici 2030.

Concernant les aspects pratiques, le passage à l'électrique est parfaitement possible, il répond au cahier des charges de l'Administration et respecte les contraintes organisationnelles des différents services communaux (autonomie, temps de charge, vitesse, charge utile...). Il permet une diminution substantielle des émissions de CO2 et de la consommation de carburant. La hausse de consommation d'électricité (estimée à CHF 21'600.00 par année) qu'entraînera l'électrification n'empêchera pas des économies annuelles totales de CHF 42'000.00 en ce qui concerne la consommation d'énergie. Dans l'ensemble, ce remplacement permettra une augmentation de la fiabilité de la flotte de véhicules, la mise en avant des bienfaits de l'électrification et de la stratégie de renouvellement et l'exemplarité du futur parc de véhicules, en plus des avantages mentionnés plus haut.

À la fin de la présentation, les commissaires posent leurs questions.

Un commissaire (UDC) indique que le choix de certaines marques de véhicules électriques pourrait potentiellement permettre des économies à l'achat. Il demande également si les réparations et l'entretien resteront en mains communales. Un commissaire (VERT.E.S) répond qu'un appel d'offres sera réalisé, comme de coutume. M. PASQUIER précise qu'il est déjà prévu l'achat d'outils et la formation des collaborateurs et collaboratrices pour les réparations.

Un commissaire (PLR) demande ce qui a motivé le choix des véhicules à remplacer, pensant notamment aux fourgons reçus de l'armée. Il évoque la question de la recharge des véhicules électriques et le devenir de la pompe à carburant du Centre d'entretien de Vernier (CEV). M. PASQUIER répond que le choix des véhicules résulte d'un arbitrage en lien avec le PPI, et que ce dernier comprend un des deux véhicules de la Protection civile. M. BUSCHBECK ajoute que la Commune ayant pris du retard dans le renouvellement de la flotte, les critères de l'urgence, des réparations et des besoins des services ont été prépondérants. Cette première étape permettra également un retour d'expérience pour corriger ce qui devra l'être pendant la deuxième étape. Quant à la pompe à essence, elle sera maintenue tant que des véhicules thermiques seront en service au sein de la flotte municipale. M. BRUNNSCHWEILER précise que parmi les véhicules remplacés, certains ne roulent plus et d'autres ont un fort impact environnemental. Dans l'ensemble, les véhicules remplacés servent directement au travail des différents services, les véhicules servant au transport de personnel ayant une priorité moindre.

Concernant les véhicules immobilisés, un commissaire (UDC) demande si ces derniers entraînent un coût. M. BRUNNSCHWEILER répond que ces véhicules sont déplaqués et stationnés au CEV.

Un commissaire (MCG) demande quelle est la voiture de tourisme remplacée. M. BRUNNSCHWEILER indique qu'il s'agit d'un véhicule de la Police municipale.

Un commissaire (ALTERNATIVE) demande si une DA concernant l'acquisition de bornes de recharge sera déposée. Il s'inquiète également des frais qu'entraîneront les remplacements de batteries usagées après un certain nombre d'années d'utilisation. M. PASQUIER répond qu'une DA sera effectivement déposée pour l'équipement du CEV et l'augmentation de la puissance électrique. M. GOGNIAT ajoute que la garantie constructeur est de 10 ans pour les batteries, et que vu l'usage prévu des véhicules légers (courts trajets au sein de la Commune), leur carrosserie risque d'arriver en fin de vie avant les batteries.

M. BUSCHECK conclut la discussion en rappelant que le choix des véhicules fera l'objet d'un appel d'offres, et que ce dernier sera réalisé en collaboration avec l'atelier en charge de l'entretien et des réparations, qui réalise autrement de véritables miracles sur la flotte. Il précise enfin que les pannes que connaissent de tels véhicules utilitaires et professionnels ne sont pas les mêmes que pour des véhicules privés à usage personnel.

**Au vote, la DA 366 - 24.06, Crédit de CHF 3'110'000.00 TTC pour le renouvellement et l'achat de véhicules communaux (étape 1) et l'accompagnement, est acceptée par 7 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 MCG, et 1 ALTERNATIVE), et 2 abstentions (1 PLR, et 1 UDC).**